

Les premiers accords d'une coopération industrielle canado-américaine pour la production de défense remonte à août 1940 avec l'établissement du "Permanent Joint Board on Defence". Puis, en 1941, "l'Accord de Hyde Park" effectué par le président américain et le premier ministre canadien reconnaît les besoins d'une harmonisation des ressources industrielles des deux pays pour une défense commune. La formation de l'OTAN en 1949 et la guerre de Corée en 1950 ont favorisé une intensification de la coopération dans les activités militaires. Les principes de "l'Accord de Hyde Park" ont été réaffirmés en octobre 1950 par l'énoncé des "Principes de la coopération économique". Durant les années 50, la coopération militaire entre le Canada et les Etats-Unis s'est développée par l'établissement d'un système de surveillance du nord de l'Amérique, financé et géré conjointement par les deux pays.

Deux éléments majeurs ont motivé le besoin d'une plus grande coopération des deux pays dans ce domaine en 1958; premièrement, la coopération des deux forces armées devenait de plus en plus un fait accompli suite à l'accord portant sur la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD).⁽¹⁾; deuxièmement, la complexité et les coûts élevés du matériel de défense militaire rendaient onéreux pour des pays de la taille du Canada de concevoir, développer et produire des systèmes de défense complets pour satisfaire une demande intérieure réduite⁽²⁾. Ces facteurs n'ont pas été étrangers à l'abandon du programme des CF-105 et aux difficultés de l'industrie canadienne de défense à ce moment-là.

Les autorités canadiennes ont envisagé trois solutions à l'avenir de l'industrie de la production de défense⁽³⁾:

- a) Achat à l'étranger des articles nécessaires à la défense.
- b) Octroi de permis de production au Canada avec dépendance de la technologie étrangère.
- c) Poursuite au Canada des recherches, ainsi que des travaux de mise au point et de production dans des secteurs technologiques hautement spécialisés de la défense et des domaines connexes se rattachant aux besoins propres du Canada en matière de communications, de navigation et transport.